

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-05-137

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ
RELATIF A L'ENTRETIEN
DES VOIRIES
COMMUNAUTAIRES**

L'an deux mille vingt, le mercredi trente septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans l'Eglise Saint Pierre de Senlis, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3 500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BARON Jean-Marc (Senlis)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Monsieur GAUDUBOIS Patrick (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines), Président de séance
- * Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre (Senlis)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Madame PIERA Pascale (Senlis)
- * Monsieur REIGNAULT Patrice (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TONDELLIER Viviane (Rully)
- * Monsieur URVOY Patrice (Montépilloy) suppléant de Monsieur BLOT Laurent

**SEANCE
DU 30 SEPTEMBRE 2020**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 44

présents : 33

votants : 42

**DATE DE CONVOCATION :
24 septembre 2020**

**SECRETAIRE DE SEANCE
Alain BATTAGLIA**

Pouvoirs :

- * Madame BONGIOVANNI Julie (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur BOULANGER Damien (Senlis) à Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis) à Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg Ognon) à Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur SICARD Bruno (Borest) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur BIJEARD Patrice (Senlis) - excusé
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis) - non excusé

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy) représenté par son suppléant Monsieur URVOY Patrice

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 33 présents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle qu'un marché n° 2019/11 relatif aux travaux de Voirie et Réseaux Divers (VRD) sur les voiries communautaires a été notifié à l'entreprise Eurovia le 4 mars 2020, pour une durée initiale d'un an reconductible 3 fois tacitement.

Il précise que ce marché comprend dans un bordereau de prix toutes les fournitures et les prestations nécessaires à la complète réalisation des travaux d'entretien des voiries dont la Communauté de Communes Senlis Sud Oise assure la gestion, s'agissant des Zones d'Activités Economiques et des voies de circulation douce.

Les bons de commandes sont établis sur la base des postes et prix unitaires du bordereau des prix, auxquels sont appliqués les quantités nécessaires à la réalisation des travaux envisagés.

Cependant, afin de répondre aux besoins de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, les prix concernant la signalisation horizontale et verticale nécessitent d'être intégrés. La modification se traduit par l'ajout de prix au bordereau des prix unitaires. Ils se composent comme suit :

DESIGNATION DES OUVRAGES	Unité	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC
Amenés et replis de chantier	ft	420,00	504,00
Signalisation verticale			
Dépose de panneaux existants	u	45,00	54,00
Fourniture et pose de panneau (Type A, AB, B, C)	u	290,00	348,00
Fournitures et pose de C20a « Passage piéton » solaire à LED taille 500	u	2 260,00	2 712,00
Signalisation horizontale			
Marquage en résine Thermoplastique	m ²	25,00	30,00
Marquage en peinture routière	m ²	14,00	16,80
Picto PHMR	u	75,00	90,00
Picto résine cycliste en thermo	u	80,00	96,00
Logo piéton Taille 1000*400	u	70,00	84,00
Logo véhicule électrique	u	55,00	66,00
Fourniture et pose de 2 coussins berlinois (Hors panneaux de signalisation)	u	1 800,00	2 160,00

Il convient donc d'établir un avenant n° 1 du marché n° 2019/11 relatif aux travaux de Voirie et Réseaux Divers (VRD) sur les voiries communautaires et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu Les articles R2194-2 et R2194-3 du Code de la Commande publique régissant les modifications d'un marché public en cours d'exécution ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-CC-01-015 du 25 Février 2020, relative à l'attribution du marché n° 2019/11 concernant les travaux de Voirie et Réseaux Divers (VRD) sur les voiries communautaires.

Considérant la nécessité d'intégrer les prix concernant la signalisation horizontale et verticale dans le bordereau des prix unitaires du marché n° 2019/11 relatif aux travaux de Voirie et Réseaux Divers (VRD) sur les voiries communautaires ;

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT**, à l'unanimité, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à signer l'avenant n° 1 du marché n° 2019/11 relatif aux travaux de Voirie et Réseaux Divers (VRD) sur les voiries communautaires.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Senlis,

Le 22 OCT 2020



Guillaume MARECHAL
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise